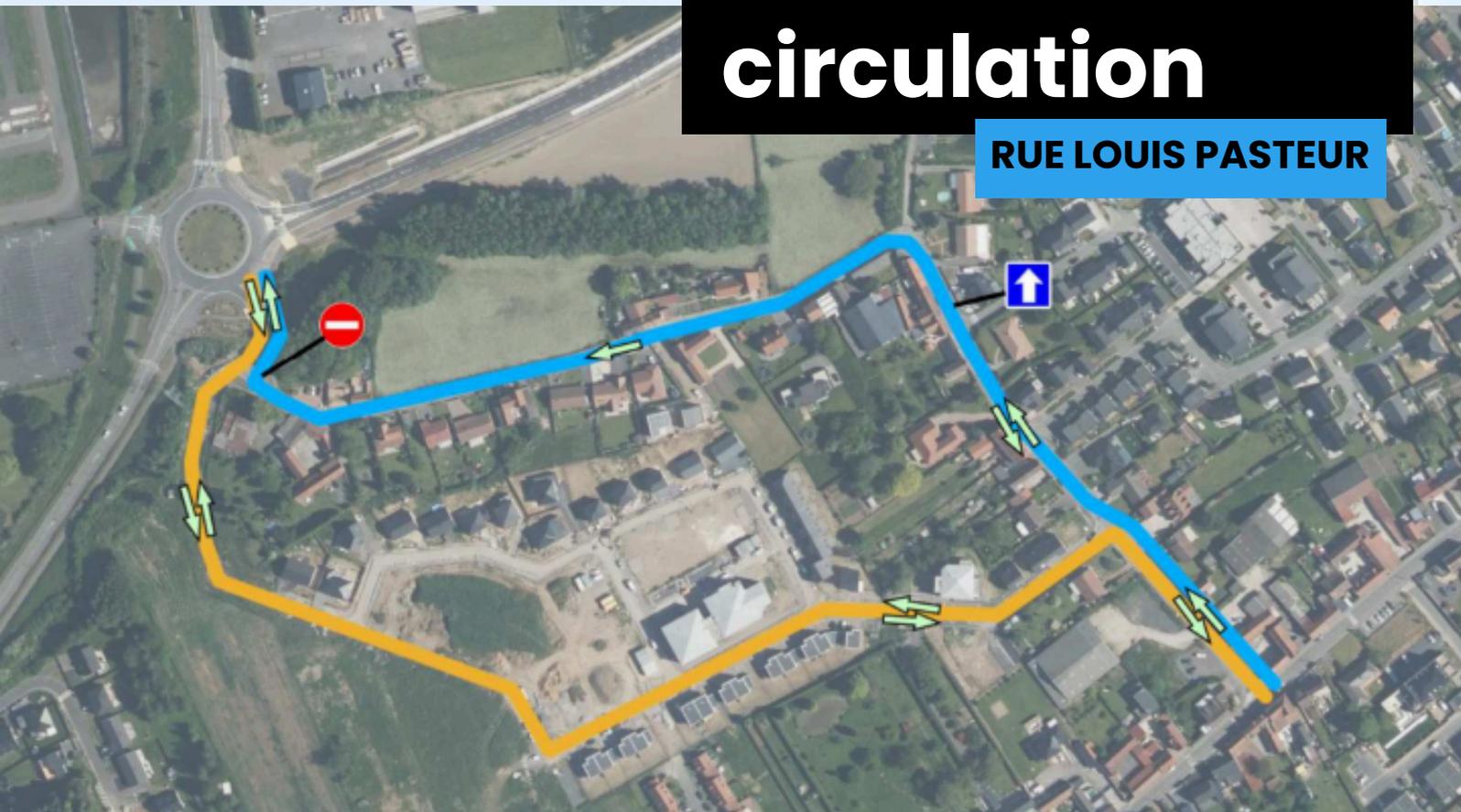


# Modification du sens de circulation

RUE LOUIS PASTEUR



À la suite des travaux dans la rue Louis Pasteur, la circulation est modifiée par arrêté municipal pour **améliorer et sécuriser** le cadre de vie des riverains.

Pour une **meilleure fluidité**, le tronçon de la rue Louis Pasteur situé entre la rue Géréon Véron et la rue Samuel Billet **passer en sens unique** ( dans le sens rue Géréon Véron ==> rue Samuel Billet) sauf pour les cyclistes (voir au verso)

Le tronçon situé entre la rue Géréon Véron et la rue du Général de Gaulle, reste lui, en double sens de circulation.

Il est à noter également que le changement de sens de circulation dans la rue de l'égalité prend fin.

NOUVEAU

# Découvrez les aménagements cyclables !

RUE LOUIS PASTEUR

MISE EN PLACE

D'UNE CHAUCIDOU

Rappel : la vitesse est désormais limitée à 30km/h sur toute la rue Pasteur.

" **Une chaucidou ou chaussée à voie centrale banalisée**" : un espace de partage entre le vélo et la voiture

## Deux objectifs :

- **une sécurité accrue pour les cyclistes** (notamment pour celles et ceux qui se rendent sur leur lieu de travail situé dans le parc des Industries Artois Flandres) : les cyclistes sont toujours prioritaires sur les bandes latérales qui leur sont réservées
- **un apaisement de la circulation** de par la présence d'une seule voie centrale destinées aux voitures et véhicules de moins de 3,5 tonnes.

## Comment fonctionne une chaucidou ?

Lorsque deux véhicules motorisés se croisent et en **l'absence de cyclistes**, ils ont l'autorisation de rouler à cheval sur ces voies .

Chaque véhicule doit se reporter sur sa voie de droite, pour se repositionner ensuite sur la voie de circulation centrale .

Scannez le QR code pour en savoir plus sur le fonctionnement d'une CHAUCIDOU !

